

Le contexte des bibliothèques de l'enseignement et de la recherche

xxx

Tout comme vous, Monsieur Lescure, j'ai appris à lire à partir d'un alphabet dont personne ici ne songerait à contester la nature de bien commun. L'alphabet a sans doute été présenté dans/sur un livre, lequel a fait l'objet d'un travail rémunéré de création et de diffusion. De ce fait, nous allons tous admettre qu'à côté de ce qui nous intéresse directement aujourd'hui, le domaine public et tous les biens communs informationnels font partie d'un ensemble non négociable, a posteriori, qui assure de manière importante les conditions intrinsèques de la diffusion de la culture, son accès et la création, aux côtés, bien évidemment, de l'avènement des accès récents aux oeuvres sous droits.

Marie-Dominique Heusse : Le contexte de l'enseignement

L'école est le lieu de transmission des savoirs, et les mouvements de transformation qui l'affectent viennent pour l'essentiel d'une exigence toujours accrue en matière de savoirs : quantitative (davantage d'élèves au niveau du bac, de la licence) et qualitative (des savoirs plus nombreux, mieux construits et actualisés, transmis plus efficacement). (Banalité ?) elle apparaît aujourd'hui comme le lieu de préparation des jeunes à la société de la connaissance.

L'université (ce que je connais le mieux) est, elle, un lieu non seulement de transmission, mais de **création de savoirs**, grâce à l'activité de recherche : consubstantielle de l'identité des EC, elle nourrit leur enseignement, est la base de leur évaluation et leur progression de carrière, et alimente une inflation galopante de publications scientifiques...

Les bibliothèques universitaires ont un double rôle, articulé sur les deux missions majeures des universités : assurer la mise à disposition auprès des étudiants (L & M) de collections suffisantes, adaptées à leur discipline et niveau d'études, leur proposer des conditions de travail optimales et les former à la méthodologie de la recherche d'information ; accompagner la recherche (D & EC) par la constitution d'une offre de contenus de haut niveau, ciblés sur leurs champs d'investigation, et des services spécifiques.

Le numérique a, depuis de nombreuses années, considérablement impacté notre action en direction de ces deux catégories de public :

- Dans un sens positif : la dématérialisation des supports permet aux BU d'assurer une offre à distance de contenus 7/7 et 24/24, et de proposer des outils de recherche beaucoup plus performants. Aujourd'hui 100 % des revues scientifiques en STM sont sous forme numérique (25% environ en SHS avec un très gros retard pour les francophones...). L'offre de livres et manuels numériques pour les étudiants est plus récente, mais se développe (en anglais pour l'essentiel). Les bibliothèques elles-mêmes prennent l'initiative de numériser et mettre en ligne des ouvrages (du domaine public) de leurs collections pour accompagner des projets scientifiques. L'audience est au rendez-vous : à Toulouse par exemple, nous avons trois fois plus de consultations de ressources doc électronique (1,6 M) que d'emprunts de documents papier (502000 prêts, chiffres 2010)
- De manière négative : la politique des éditeurs de revues scientifiques tant en matière d'accès (abonnements annuels : si une BU ne peut maintenir son abonnement, elle n'a plus rien l'année suivante, à la différence des abonnements papier) que de tarification (+ 10 % par an en moyenne) fait peser des contraintes dramatiques sur les moyens des bibliothèques. Dans les universités scientifiques, la part du numérique dans les dépenses documentaires se situe couramment entre 70 et 80% du budget ; et conséquence inévitable mais catastrophique, la part des achats pour les étudiants est diminuée d'autant, voire réduite à néant (ce qui ne sanctuarise pas pour autant la documentation recherche : en 2013, sous l'effet conjugué des baisses de budget et de l'inflation des prix, de nombreux désabonnements seront effectués, pénalisant la qualité de la recherche...)

Cette situation est d'autant plus choquante que le mécanisme même de la publication scientifique apparaît pervers : les recherches sont, sauf cas particuliers, financées sur des fonds publics (dotations et salaires des personnels), la publication dans les revues scientifiques est préparée par les auteurs (gratuitement, quand ils ne doivent pas payer pour être publiés) et ils abandonnent tous leurs droits à l'éditeur, y compris celui de réutiliser librement leurs textes; les articles sont révisés et évalués par d'autres chercheurs (toujours gratuitement), et pour finir les universités paient au prix très fort l'accès à ces contenus ! Face à cette situation, des communautés de chercheurs se sont structurées pour promouvoir le principe de libre accès aux contenus de la recherche, en mettant en œuvre des plateformes d'archives ouvertes (disciplinaires, institutionnelles, ou comme en France nationale). La prise de conscience de ce processus et de ces enjeux par les enseignants chercheurs est lente, mais progresse régulièrement...

D'autres initiatives concernent les contenus pédagogiques, avec les cours en ligne et les Universités numériques thématiques, qui proposent des documents en libre accès à l'intention des étudiants. Des exemples prestigieux existent à l'étranger avec les OpenCourseWare du MIT ou de Harvard, mais ils commencent à essaimer en France cf. le projet Paris Tech Libres Savoirs. Dans le bouleversement du "paysage familier des acteurs traditionnels" que Dominique vient d'évoquer, il semble que les universités évoluent vers une reprise en main de leur politique de diffusion des connaissances via la publication en ligne de contenus en accès libre, renouant ainsi avec le rôle positif qu'ont joué les sociétés savantes avant que ces dernières ne succombent à la seule logique du profit financier.

Pour l'instant, cependant, nous subissons les effets des entraves juridiques mises à l'usage des documents dans le secteur de l'enseignement: c'est un véritable foisonnement de dispositifs, un empilement de contraintes et de prélèvements financiers (droit de prêt, droit de copie), voire des freins purs et simples s'agissant de l'usage de documents numériques - je pense à la musique par ex. - dans la pédagogie (loi DADVSI)

Ce qu'on peut proposer:

- une simplification et un allègement de l'arsenal juridique à l'œuvre pour entraver l'usage des documents (numériques) dans l'enseignement. On a le sentiment que l'empilement des droits (à payer) procède davantage d'une logique d'organisations d'ayants-droits que d'une mesure des usages réels. Or le numérique permet une « traçabilité » sans commune mesure avec l'analogique ; les universités installent actuellement des outils de mesure de l'usage des contenus numériques : il sera facile de s'apercevoir qu'il s'agit soit de documents réalisés par des enseignants et disponibles en libre accès, soit de contenus achetés par les bibliothèques via des contrats qui autorisent sans restriction l'utilisation par les étudiants et les EC
- Des politiques publiques fortement incitatives pour favoriser le développement de contenus en libre accès ou à des coûts très réduits. Par exemple : s'inspirer de pratiques anglo-saxonnes d'organismes de financement de la recherche, comme le NIH aux USA, qui imposent que les publications relatives à une recherche qu'ils ont financée le soient en archive ouverte ; ou encore décider que le financement sur fonds publics de la numérisation de collections des éditeurs ait pour contrepartie leur mise à disposition à un coût nul ou résiduel pour les bibliothèques (universitaires comme de lecture publique)

Marie-Dominique Heusse

Vice-Présidente de l'IABD...

Ancienne Présidente de l'ADBU

<http://adbu.fr>